



PRÉFET DU FINISTÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 11 octobre 2022

CARBURANT

Le préfet du Finistère réglement temporairement la distribution de carburant dans le département.

Depuis quelques jours, en raison d'un mouvement social touchant le secteur des hydrocarbures, des difficultés d'approvisionnement de certaines stations-service du département du Finistère sont apparues. Il ne s'agit pas d'une situation de pénurie mais de difficultés de distribution.

Un défaut d'approvisionnement en carburant étant susceptible de compromettre les déplacements des véhicules qui assurent des missions indispensables et urgentes, notamment celles des services de secours et d'urgence, le préfet du Finistère, Philippe Mahé, a décidé de **régleme**nter temporairement sa distribution.

Aussi, à compter du mercredi 12 octobre 2022, pour éviter la surconsommation et les achats de précaution de la clientèle, la vente de carburant aux usagers sous forme conditionnée (jerricans, bidons...) est interdite dans toutes les stations-service du département du Finistère.

La vente sous forme conditionnée n'est autorisée qu'aux seuls **professionnels** en mesure de justifier auprès de la station essence de leur activité (extrait KBIS notamment) et de la nécessité pour eux de bénéficier d'un apport de carburant sous cette forme.

Le préfet appelle la population au civisme et à la responsabilité de chacun pour assurer la satisfaction des besoins de tous.

Annexe

Arrêté préfectoral du 11 octobre 2022 portant interdiction de vente de carburant sous forme conditionnée.

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle

Tél : 02 98 76 29 51 / 02 98 76 29 66

Mél : pref-communication@finistere.gouv.fr